

Présidence : M. Patrick Blanc

Présences : 39/42 membres du Conseil général,
8/9 membres du Conseil communal
(selon liste des présences annexée au PV)

Excusé-e-s : M. Jérôme Kolly, Conseiller général
Mme Corinne Mayer, Conseillère générale
M. René Salzmänn, Conseiller général
M. Jan Salzmänn, Conseiller communal

Secrétariat : Mme Priska Thoutberger, secrétaire communale
Mme Anne-Françoise Renevey, secrétaire communale adjointe, tenue du PV

Invités : Bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA & Tekhne SA
M. Yann Christen, M. Alain Cornali & Mme Sylvie Caudron, M. Miguel Torres

1. Accueil – Ouverture de la séance

A 19h30, le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes et à tous à l'occasion de cette dernière séance de législature.

Il poursuit en saluant tout particulièrement Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, les collaboratrices de l'administration communale, la presse ainsi que le public présent. Il prie ensuite les scrutateurs de procéder au décompte des conseillères et conseillers présents.

Avant d'aller plus loin, il prie d'excuser l'absence de Monsieur Jan Salzmänn, membre du Conseil communal, et de Monsieur René Salzmänn, membre du Conseil général, suite au décès de leur grand-papa et papa, et leur adresse les condoléances de l'assemblée. Il excuse également Monsieur Jérôme Kolly, ainsi que Madame Corinne Mayer.

Il demande ensuite aux scrutateurs de lui transmettre le nombre des membres présents. Le nombre de 39 conseillers présents est annoncé.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil général peut valablement siéger.

Il rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal conformément à l'article 46 du RCGG et invite les intervenants à transmettre leurs textes au secrétariat.

Il précise encore que la séance a été convoquée conformément à l'article 34 du RCGG, par courrier et message électronique adressés à tous les membres, que la population a été informée par tout-ménage et que les documents sont disponibles sur le site internet de la commune.

Il termine en demandant s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Avant de passer au point 2, il communique plusieurs dates et informations relatives à la prochaine législature. Il annonce que les élections pour le renouvellement du Conseil général et du Conseil communal auront lieu le dimanche 8 mars prochain et rappelle qu'à cette date chaque candidat figurant sur une liste devra rester atteignable. En cas d'égalité parfaite entre deux candidats, ceux-ci devront pouvoir se rendre rapidement au local de vote afin d'être départagés par tirage au sort.

Il informe également que l'assermentation des nouveaux élus se tiendra le samedi 2 mai 2026 et précise que la présence de chaque candidat élu est obligatoire lors de cette cérémonie.

Il indique enfin que la première assemblée du nouveau Conseil général sera convoquée par le nouveau Conseil communal en place et que cette séance de constitution sera dirigée par le doyen d'âge du Conseil général.

Ces informations communiquées, le Président annonce le point 2 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Le Président indique que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 ne sera pas lu, celui-ci ayant été mis à disposition sur le site internet de la commune avec la convocation.

Il demande ensuite s'il y a des remarques concernant ce procès-verbal. Aucune intervention n'étant formulée, il soumet son approbation au vote et invite celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 11 décembre 2025 à lever leur carte verte.

Il procède à la contre-épreuve, puis demande s'il y a des abstentions.

Constatant l'absence d'opposition et d'abstention, il déclare que le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Agrandissement du cercle scolaire de Grolley-Ponthaux (M21_2025-2026) **Construction d'une école et d'une salle de gymnastique polyvalente - demande de** **crédit d'engagement d'ouvrage de CHF 20'864'500** **Ecole primaire actuelle - transformations - demande de crédit d'étude de CHF 100'000**

Le Président annonce le point 3 de l'ordre du jour, relatif à l'agrandissement du cercle scolaire de Grolley-Ponthaux, comprenant la construction d'une école et d'une salle de gymnastique polyvalente, avec une demande de crédit d'engagement d'ouvrage de CHF 20'864'500. Il précise également que l'école primaire actuelle fera l'objet d'une transformation et qu'une demande de crédit d'étude de CHF 100'000 est soumise.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Christophe Prétet, responsable du projet Ecole, pour la discussion générale du projet.

Intervention – M. Christophe Prétet

Monsieur le Syndic prend la parole et s'adresse au Président ainsi qu'aux membres du Conseil général. Il indique que, pour cette dernière séance de la législature 2021-2026 et conformément à la planification établie pour le projet d'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives, le Conseil communal soumet une demande de crédit total de CHF 20'964'500. Il précise que ce montant se compose d'un crédit de construction de CHF 20'864'500 destiné à la réalisation des nouveaux bâtiments, auquel s'ajoute une demande de crédit d'étude de CHF 100'000 pour la transformation du bâtiment scolaire actuel.

Il rappelle que le projet visant à regrouper l'intégralité du cycle primaire sur un seul site a déjà franchi deux étapes importantes grâce à l'acceptation, par le Conseil général, du crédit pour le concours d'architecture puis du crédit d'étude. Il exprime ses remerciements aux membres de la commission Ecole pour leur soutien, leur participation aux séances — au nombre d'environ vingt selon ce qui lui a été rapporté — et pour leurs propositions pertinentes qui ont permis de préciser les contours du projet, notamment lors de l'élaboration du cahier des charges et du programme des locaux nécessaires au concours d'architecture.

Il expose que les besoins définis pour le concours comprenaient dix salles de classe primaires, trois salles d'appui, une salle des maîtres, des abris PC ainsi qu'une salle de sport simple, polyvalente, avec gradins et buvette. Il précise que, dès les premières séances, il a été décidé de ne pas intégrer de locaux spécifiquement dédiés à l'accueil extra-scolaire dans la nouvelle construction, pour des raisons financières et parce que les besoins actuels sont couverts par les locaux mis à disposition par la paroisse. Des démarches ont toutefois été entreprises auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) afin de valider la possibilité d'organiser les repas dans l'espace cafétéria de la nouvelle construction. Il mentionne également que les capacités d'accueil pourraient être étendues grâce à l'appartement situé à Ponthaux, pour lequel un crédit d'aménagement de CHF 20'000 reste disponible, et qu'une demande de validation a été déposée en vue d'y organiser un accueil extra-scolaire.

Il indique que les données ayant permis d'établir le programme des locaux et l'estimation initiale de 20 mio de francs proviennent de l'étude de faisabilité réalisée en 2019 et complétée en 2024. Cette étude chiffrait à CHF 19'060'000 TTC la construction des nouveaux bâtiments et à CHF 970'000 la transformation de l'ancien bâtiment. A ce stade, il s'agissait d'une estimation sommaire avec une marge de +/- 25 %, selon le calcul des surfaces et volumes SIA 416.

Il explique que ce montant d'environ 20 mio de francs a servi de base au calcul des premières étapes, soit CHF 380'000 pour le concours d'architecture et 1,6 mio de francs pour le crédit d'étude, ces deux montants ne concernant que les nouveaux locaux. Il rappelle que, le 20 novembre 2023, le Conseil général a approuvé le crédit de CHF 380'000 pour le concours d'architecture. Il détaille la composition

du jury, formé de membres non professionnels, de membres professionnels et de spécialistes conseil, comprenant trois membres du Conseil communal, trois membres du Conseil général et la directrice de l'école primaire, ainsi que dix professionnels indépendants du maître d'ouvrage.

Il précise qu'une étude économique a ensuite été menée sur les cinq projets primés afin de contrôler la cohérence des coûts. Le coût moyen de ces projets s'élevait à 19 mio de francs, toujours avec une marge de +/- 25 %. Le projet « Contrechamp », du bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA & Tekhne SA a remporté le concours avec une estimation de 18,3 mio de francs. Il ajoute que le concours d'architecture s'est finalement soldé en décembre 2025 par un coût de CHF 325'000, inférieur au crédit initialement prévu.

Il rappelle que le crédit d'étude accepté le 21 janvier 2025 visait à développer le projet d'un point de vue réglementaire, technique et normatif avec l'ensemble des mandataires et à affiner le coût à plus ou moins 10 %. Entre février 2025 et janvier 2026, le bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA & Tekhne SA ont préparé le dossier d'enquête préalable et précisé le devis de l'ouvrage, en tenant compte des réflexions de la commission Ecole et des choix validés par le Conseil communal, notamment l'accès plain-pied à la salle de sport. Le projet est resté fidèle à celui présenté lors du concours. Il renvoie au message n° 21 pour la présentation détaillée et les coûts par CFC au premier niveau, précisant qu'un niveau de détail supplémentaire servira de base à l'analyse des offres dans le respect des règles des marchés publics.

Il indique qu'en janvier 2026, la commission a proposé d'ajouter un crédit d'études de CHF 100'000 pour la modification de l'école actuelle. Le Conseil communal soutient cette proposition afin de lancer les études nécessaires à une mise partielle aux normes AEAI, à l'adaptation pour les personnes à mobilité réduite et à des aménagements intérieurs minimaux. Il rappelle que ces travaux étaient estimés en 2024 à CHF 970'000 avec une marge de +/- 25 %.

Il souligne l'importance du projet pour la commune, tant en termes de besoins que d'impact financier. Il revient sur la planification financière présentée en décembre 2025 pour la période 2026-2030, précisant qu'elle donne un aperçu indicatif de l'évolution probable des dépenses sans constituer une approbation formelle. Il explique que la version transmise ne comprenait pas encore la demande supplémentaire de CHF 100'000 ni le coût total actualisé de CHF 20'864'500, duquel devront être déduites les subventions de CHF 1'168'900, soit un coût net de CHF 19'895'600. La planification tenait toutefois compte d'un montant de 18 mio pour le projet, du crédit d'études de 1,6 mio déjà voté et des CHF 325'000 du concours d'architecture en cours d'amortissement.

Il conclut en rappelant que le Conseil communal travaille depuis plusieurs années sur ce projet d'extension du cercle scolaire et recommande d'approuver le crédit de construction de 20'864'500 francs ainsi que le crédit d'études de CHF 100'000, pour un total de CHF 20'964'500, et remercie l'assemblée pour son écoute.

Le Président remercie Monsieur Prétet pour les informations communiquées. Il demande ensuite si une demande de non-entrée en matière ou une demande de renvoi est formulée.

Aucune intervention n'étant annoncée en ce sens, il redonne la parole à Monsieur Prétet pour la suite de la présentation détaillée du projet de l'école.

M. Prétet passe la parole à M. Yann Christen du bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA, pour la présentation détaillée.

Intervention – M. Yann Christen

L'architecte prend la parole et s'adresse au Président, aux membres du Conseil général, ainsi qu'aux habitantes et habitants et aux parents présents. Il remercie l'assemblée pour le temps accordé et pour l'opportunité de présenter ce projet, qualifié d'enthousiasmant, sur lequel son équipe travaille depuis environ une année et demie, concours compris. Il souligne que le projet présenté est le fruit d'une collaboration étroite avec la commission Ecole.

Il présente brièvement l'équipe : une association d'architectes fribourgeois dont le projet a été retenu à l'issue du concours. Il mentionne Mme Sylvie Caudron, M. Miguel Torres du bureau Tekhne SA, responsables de la planification financière et de la direction des travaux, ainsi que M. Alain Cornali et lui-même, Yann Christen, du bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA, en charge du pilotage et de la planification du projet. Il précise que les deux structures participent régulièrement à des concours et évoque notamment la réalisation récente du centre scolaire du Château d'Eau à Marly, complexe comprenant seize classes, une halle double, un accueil extra-scolaire et une salle polyvalente.

En présentant des images du projet de Marly, il explique qu'elles illustrent leur approche : une école lumineuse, fonctionnelle, agréable à vivre et conçue pour durer. Ces qualités ont également guidé le projet « Contrechamps » proposé pour Grolley-Ponthaux. Il décrit un site sensible, au cœur du hameau historique, à proximité de l'église, du château, de la cure, de l'administration communale et des fermes villageoises.

Il expose que le programme est réparti en deux nouveaux volumes organisés autour d'une cour centrale polyvalente pouvant servir tant de cour de récréation que de place de village lors de manifestations. Le volume scolaire longe la route du Pra-Maudry, tandis que la halle de sport se situe au nord de la cour, orientée vers le paysage. Cette implantation permet de maintenir l'exploitation du site pendant les travaux et de préserver les arbres protégés ainsi que les jeux existants. Seul le préau couvert à l'est sera remplacé par une construction plus compacte.

Il décrit ensuite les aménagements extérieurs : maintien et réorganisation partielle du parking pour améliorer la sécurité et intégrer les transports scolaires, conservation de la place de jeux, création d'une place d'entrée avec couvert à vélos et local à déchets, et aménagement d'une cour centrale polyvalente. Il précise que le terrain de sport extérieur initialement prévu au centre a été déplacé afin de libérer davantage d'espace pour des manifestations. Un couvert compact protège les entrées, et un accès logistique à la halle de sport par le nord facilite les flux sans perturber l'école. Les espaces extérieurs seront plantés et majoritairement perméables afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Il présente ensuite l'organisation des bâtiments. Au niveau supérieur, situé à hauteur de la cour, se trouvent les entrées, la galerie spectateurs avec gradins et buvette pour la halle, ainsi que le hall d'entrée et deux salles de classe dans le bâtiment scolaire. Le niveau inférieur accueille la salle de sport, les vestiaires et sanitaires, une liaison technique entre les bâtiments, des surfaces de stockage, ainsi qu'un abri PC d'environ 200 places et les salles d'appui modulables.

Il décrit la typologie des étages de l'école, organisés autour de salles de classe disposées dans les angles afin de bénéficier de fenêtres sur deux façades. Les circulations sont éclairées naturellement, et des espaces centraux permettent des formes d'enseignement décroissées. Les cages d'escaliers, ascenseurs et sanitaires sont regroupés de manière compacte.

Concernant les façades, il explique que le projet s'inscrit dans le tissu villageois par le jeu de proportions des fenêtres et de clair-obscur. La halle de sport présente une façade vitrée offrant transparence et relation au paysage, protégée du soleil par une large casquette. Les coupes montrent la galerie et la buvette surplombant la salle de sport.

Il aborde ensuite la structure, majoritairement en bois issu des forêts de la corporation Forêt-Sarine, choix affirmé dès les premières phases. Avec l'ingénieur, un système modulaire préfabriqué a été développé. Il met en avant les avantages : faible empreinte carbone, ressource renouvelable, savoir-faire local, préfabrication précise, efficacité de chantier et qualités sensorielles appréciées dans les écoles.

Il précise que des planchers mixtes bois-béton sont prévus pour des raisons acoustiques et statiques, que des cloisons en argile permettront une régulation naturelle de l'hygrométrie et qu'un sol minéral assurera l'inertie thermique. Les matériaux ont été choisis pour limiter les seconds œuvres et faciliter l'entretien.

Sur le plan énergétique, il indique que le projet répond aux standards cantonaux élevés, avec un principe d'exemplarité publique. Les toitures plates seront équipées de panneaux photovoltaïques alimentant les bâtiments et participant à un réseau communal.

Il conclut en présentant le projet comme exemplaire, durable et conçu dans une optique de maîtrise des coûts sur l'ensemble du cycle de vie. Il remercie la commission Ecole pour son engagement, évoque l'équipe pluridisciplinaire impliquée et termine en projetant une image illustrant l'esprit et les intentions du projet.

Le Président remercie Monsieur Yann Christen du bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA pour sa présentation, puis donne la parole à la commission financière afin qu'elle communique son préavis.

Intervention Commission financière – M. Claude-Michel Nein

Rapport de la commission financière – Message n°21 : Agrandissement du cercle scolaire de Grolley-Ponthaux – Construction d'une école et d'une salle de gymnastique polyvalente – demande de crédit d'engagement d'ouvrage de CHF 20'864'500,- / Ecole primaire actuelle – transformation – demande de crédit d'étude de CHF 100'000,-.

La commission rappelle que le Conseil communal propose d'approuver le crédit de construction de CHF 20'864'500, le crédit d'étude de CHF 100'000, soit un total de CHF 20'964'500, et d'en autoriser le financement.

Elle souligne qu'il s'agit d'un projet majeur pour la commune, représentant un investissement pour toute une génération.

- | | |
|---|------------------|
| • Coût total des nouveaux bâtiments | CHF 22'464'500 |
| • Crédit d'étude approuvé le 21.01.2025 | ./ CHF 1'600'000 |
| • Total du crédit de construction | CHF 20'864'500 |
| • Subventions annoncées | ./ CHF 1'168'900 |
| | |
| • Crédit d'étude de modification du bâtiment scolaire de l'école actuelle | CHF 100'000 |

Concernant le financement, la commission mentionne l'utilisation des liquidités communales disponibles ainsi que le recours à un emprunt bancaire au meilleur taux.

- Les conditions d'emprunt prévisionnelles prévoient :
- Demande de crédit de construction CHF 20'864'500
- *Durée de l'amortissement 33 ^{1/3}*

- Demande de crédit d'étude CHF 100'000
- *Durée de l'amortissement 10 ans*

L'analyse de la commission repose sur les comptes individuels des deux communes avec une consolidation simple par addition des chiffres, méthode qui ne tient pas compte des éventuelles synergies liées à la fusion mais qui permet de dégager une tendance, les chiffres 2025 de la nouvelle commune n'étant pas encore disponibles.

Elle relève que ce nouvel investissement engendrera des charges supplémentaires importantes. Les intérêts et amortissements représenteront à eux seuls environ 1 mio de francs par an, auxquels s'ajouteront les frais d'entretien, d'énergie et autres charges liées au complexe.

La capacité d'endettement consolidée de la commune est estimée à 20 mio de francs. La dette portant intérêt des deux communes au 31.12.2024 s'élevait à CHF 2'900'000. En parallèle à ce projet, des investissements futurs sont prévus pour un montant de 10 mio de francs, dont CHF 6'900'000 déjà votés, ainsi que CHF 970'000 supplémentaires pour la transformation de l'école actuelle.

La commission relève que la marge d'autofinancement consolidée est passée de CHF 2'020'000 en 2021 à CHF 900'000 en 2024. Elle indique que des efforts particuliers devront être consentis lors de l'élaboration des futurs budgets. L'amélioration des résultats financiers pourrait passer par une augmentation des revenus — une hausse d'impôts étant jugée prévisible — et/ou par une réduction de certaines dépenses.

Tout en rendant attentifs le Conseil communal et le Conseil général aux choix parfois difficiles que nécessiteront les futurs budgets, la commission financière estime que le crédit de construction de CHF 20'864'500 et le crédit d'étude de CHF 100'000 sont supportables pour la commune.

Le Président remercie M. Claude-Michel Nein, représentant de la commission financière, pour la présentation du rapport. Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux groupes.

Groupe Grolley pour tous et toutes – Mme Valentine Mottas

Le groupe Grolley pour tous et toutes indique être conscient du besoin urgent d'une salle de sport supplémentaire ainsi que de salles de classe adaptées afin d'accueillir l'ensemble des élèves de la commune.

Il relève que le projet présenté est le résultat de compromis jugés raisonnables pour répondre aux besoins de l'école et des sociétés de Grolley-Ponthaux.

Le groupe souligne toutefois que le montant demandé est élevé et rappelle l'importance de réguler les coûts tout au long du projet afin d'éviter tout dépassement. Il considère que le projet d'agrandissement apparaît cohérent et adapté.

Il regrette néanmoins qu'un espace destiné à l'accueil extra-scolaire (AES) n'ait pas pu être intégré au sein de la nouvelle école, alors qu'il s'agit d'une structure aujourd'hui indispensable.

A la lecture du message, une question est également soulevée concernant la matérialisation. Il est en effet indiqué que les murs intérieurs seraient réalisés en maçonnerie de briques d'argile crue, solution qui semble peu adaptée aux besoins spécifiques d'une école primaire, notamment en matière d'affichage.

S'agissant du crédit d'études pour la transformation du bâtiment actuel, le groupe relève que cette étape est essentielle à la cohérence de l'ensemble du projet. Elle permettra d'accueillir tous les enfants de la commune dans des espaces conformes aux normes actuelles. Il est notamment mentionné qu'évoluer dans des salles de 60 m² alors que les normes prévoient 81 ou 96 m² selon l'âge des élèves

serait injustifiable. Le groupe estime dès lors indispensable que la transformation du bâtiment existant vienne compléter l'agrandissement des infrastructures.

Groupe Pro Grolley - M. Louis Pittet

Le message n° 21 du Conseil communal au Conseil général du 19 janvier 2026, relatif à l'agrandissement du cercle scolaire de Grolley-Ponthaux — comprenant la construction d'une école et d'une salle de gymnastique polyvalente avec une demande de crédit d'engagement d'ouvrage de CHF 20'864'500, ainsi qu'une demande de crédit d'étude de CHF 100'000 pour la transformation de l'école primaire actuelle — fait l'objet d'une prise de position du groupe Pro Grolley.

S'exprimant par la voix de son représentant, le groupe indique qu'au vu des conclusions du groupe de travail ayant étudié le projet durant plus d'une année, il reconnaît la nécessité d'adapter les infrastructures scolaires afin de répondre aux besoins liés à l'agrandissement du cercle scolaire. Il considère cette évolution indispensable pour accueillir les élèves dans des conditions optimales, aujourd'hui comme demain.

Le groupe souligne que l'octroi du crédit d'engagement et du crédit d'étude constitue une étape essentielle. Il permettra la construction de nouvelles infrastructures adaptées ainsi que la mise aux normes de l'école existante, afin de disposer d'un outil de travail conforme aux exigences actuelles en matière de sécurité, d'environnement, d'accessibilité, de mobilité et d'énergie.

Convaincu que ce projet permettra à la commune de prendre des décisions responsables et tournées vers l'avenir, le groupe Pro Grolley estime que l'acceptation de ces deux crédits ne relève pas du luxe, mais d'un investissement réfléchi pour l'avenir des enfants. Il s'agit, selon lui, d'offrir des conditions d'apprentissage de qualité, de soutenir le corps enseignant et d'éviter des charges plus importantes à l'avenir.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Pro Grolley invite le Conseil général à approuver le crédit d'engagement de CHF 20'864'500 pour la construction d'une nouvelle école et d'une salle de gymnastique polyvalente, ainsi que le crédit d'étude de CHF 100'000 destiné à la transformation et à la mise en conformité de l'école existante.

Groupe Ensemble pour Grolley – Mme Chantal Savary

Le groupe « Ensemble pour Grolley » indique accepter la demande de crédit d'engagement ainsi que la demande de crédit d'étude relatives à l'école et à la halle polyvalente.

Il souhaite toutefois formuler plusieurs remarques.

Le groupe regrette tout d'abord qu'il n'ait pas été possible d'intégrer un projet d'accueil extra-scolaire (AES) dans le nouveau concept de l'école primaire. Tout en étant conscient des contraintes financières, il exprime la crainte que l'absence de cette intégration, justifiée aujourd'hui par un surcoût important, ne devienne un problème plus conséquent dans les années à venir.

Par ailleurs, il s'interroge sur la composition de la commission déjà en place pour la construction de l'école. La législature actuelle arrivant prochainement à son terme, le groupe demande si les membres de cette commission resteront les mêmes. Il souligne qu'un maintien de sa composition permettrait d'assurer un suivi optimal du projet et d'éviter une perte de temps et d'énergie. Il demande si cela est envisageable.

Groupe Ponthaux – M. Cyril Baeriswyl

S'adressant au Président et aux membres du Conseil général, le groupe de Ponthaux indique avoir étudié le dossier et suivi les différentes étapes de son élaboration. Il relève le travail important accompli par le Conseil communal, les mandataires et l'ensemble des intervenants, et souligne

que le projet a été préparé avec sérieux et engagement afin de répondre aux besoins actuels et futurs du cercle scolaire.

Au terme de son examen, le groupe se déclare favorable au crédit sollicité, soit le crédit d'ouvrage pour l'agrandissement du cercle scolaire d'un montant de CHF 20'864'500, ainsi que le crédit d'étude de CHF 100'000 destiné à la transformation du bâtiment existant.

Il prend également acte de la subvention attendue de CHF 1'168'900, portant l'engagement effectif à CHF 19'795'600, tout en relevant que, conformément à sa pratique, le Conseil communal ne déduit pas les subventions dans ses demandes de crédit.

Enfin, le groupe insiste sur l'importance d'une maîtrise rigoureuse des coûts. Il souhaite que les montants annoncés puissent être respectés jusqu'à l'achèvement des travaux et que la gestion financière du projet demeure une priorité tout au long de sa réalisation.

Sous réserve de ces éléments et de cette vigilance, le groupe de Ponthaux soutient la demande présentée.

Avant de redonner la parole à Monsieur Prétet afin de répondre aux différentes questions soulevées, le Président demande si un membre souhaite encore s'exprimer ou poser une question.

Intervention – M. Christian Ducotterd

M. Christian Ducotterd prend la parole. Il relève que le projet présenté apparaît aujourd'hui abouti et susceptible de satisfaire l'ensemble des parties concernées. Il insiste toutefois sur la nécessité d'un suivi attentif du dossier, y compris dans les détails, afin d'éviter toute surprise ultérieure et de garantir que le projet convienne à tous.

Il souligne comme élément positif majeur le regroupement de l'école sur un seul site, estimant qu'il s'agit là du point fort du projet à long terme. Il rappelle qu'une réflexion avait envisagé un fonctionnement sur deux sites, option qu'il considère comme ayant représenté un risque important et qu'il juge aujourd'hui écartée à juste titre.

Il observe que les projets publics sont en règle générale plus coûteux que les projets privés et estime que des économies ont déjà été réalisées, notamment par le choix de conserver l'ancienne salle de gymnastique plutôt que de construire une halle double, solution qui aurait certes été souhaitable pour certains mais difficilement supportable financièrement.

Il relève cependant que, dans la planification financière présentée en décembre, un montant de 18 mio était prévu pour l'école, alors que le coût actuel, subventions déduites, s'approche des 20 mio de francs. Il y voit un écart d'environ 2 mio par rapport aux prévisions récentes. Il ajoute à cela la future transformation de l'ancienne école, qu'il estime susceptible d'atteindre à terme près de 1,5 mio de francs, même si un montant inférieur est actuellement évoqué. Il estime que l'expérience montre que les coûts ont tendance à augmenter au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Il mentionne également les travaux futurs d'entretien extérieur et souligne que la planification financière sur cinq ans ne fait peut-être pas apparaître certains montants qui devront néanmoins être assumés. Il estime que ces charges doivent être pleinement intégrées dans la réflexion des décideurs.

Il affirme que des économies devront être réalisées à l'avenir et regrette que son groupe n'ait pas été suivi au cours de la législature dans ses tentatives d'anticiper les charges actuelles et de

contenir certaines dépenses. Il estime que certaines décisions prises durant la législature ont conduit à une augmentation des charges et considère qu'une hausse d'impôts pourrait en résulter.

Il exprime son étonnement face à l'attitude du groupe Pro Grolley, qu'il estime majoritaire et qu'il considère comme ayant soutenu un nombre important de dépenses durant la législature. Il relève que ce groupe, constitué notamment de membres issus des sociétés locales, a également cherché à répondre aux besoins de ces dernières, ce qui a contribué à des dépenses supplémentaires.

Il conclut en indiquant qu'il espère que le projet d'école apportera satisfaction à l'avenir, tout en souhaitant que la charge fiscale ne devienne pas excessive. Il exprime le vœu que la prochaine législature fasse preuve d'une plus grande prudence financière, davantage que la législature actuelle.

D'autres Conseillers généraux souhaitent encore s'exprimer.

Intervention – M. Jean-Jacques Collaud

M. Collaud intervient et s'adresse au Président ainsi qu'à l'assemblée. Il indique qu'il ne répondra pas aux propos tenus précédemment par M. Ducotterd, estimant qu'ils n'engagent que leur auteur, en particulier lorsqu'ils visent un autre groupe.

Il souhaite toutefois relever un élément qui n'a pas encore été mentionné. Il rappelle que le crédit soumis au vote est sujet au référendum facultatif. Il précise qu'un dixième des citoyens pourrait, malgré l'approbation du Conseil général, demander qu'un vote populaire soit organisé. Il indique que Monsieur le Syndic pourra vraisemblablement le confirmer.

Il tient néanmoins à réaffirmer qu'il est personnellement favorable au projet et qu'il le soutiendra avec enthousiasme, le qualifiant de magnifique, tout en invitant à garder à l'esprit la possibilité d'un référendum.

Intervention – M. Claude-Michel Nein

M. Nein reprend la parole et apporte une précision en lien avec les propos tenus par M. Ducotterd précédemment, concernant la gestion des dépenses communales.

Il indique que le groupe Pro Grolley s'est, au début de la législature, engagé en faveur d'une baisse d'impôts et a encouragé l'établissement de budgets comportant des dépenses limitées. Il relève que cette position n'a été que très faiblement suivie par l'assemblée et rappelle que la baisse d'impôts avait été acceptée à une très courte majorité, d'une seule voix selon ses souvenirs.

Le Président remercie les intervenants pour leur prise de parole. Il demande ensuite si un autre membre souhaite encore s'exprimer. Aucune nouvelle demande d'intervention n'étant formulée, il indique passer la parole au Conseil communal et la donne à Monsieur Prétet.

Intervention – M. Christophe Prétet

M. Prétet prend la parole et indique qu'il ne souhaite pas entrer dans des considérations politiques ni dans les divergences entre groupes.

Il rappelle que le projet d'école ne vise pas à satisfaire tel ou tel intérêt, mais qu'il répond à un besoin réel de la commune. Il souligne que les projections démographiques font état d'une augmentation du nombre d'habitants et, par conséquent, d'élèves, ce qui rend indispensable l'adaptation des infrastructures scolaires, notamment en matière de nombre de salles de classe conformément aux exigences légales.

Concernant le référendum, il confirme qu'un référendum facultatif est effectivement possible. Il relève que chacun est conscient de l'ampleur des coûts engagés pour la commune, mais qu'ils sont nécessaires. Il indique que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter le cadre financier présenté et maîtriser les coûts du projet.

Il rappelle que le plan financier est un outil évolutif, appelé à être mis à jour en fonction des investissements et des nouvelles données connues.

S'agissant de la commission liée au projet, il précise ne pas pouvoir encore se prononcer de manière définitive sur sa future composition. Il reconnaît toutefois l'importance de cette commission pour le suivi du projet. Des discussions auront lieu, notamment avec le groupement d'architectes, habitué à travailler avec des commissions de suivi. Il évoque la possibilité d'adapter la forme de la commission, éventuellement en l'élargissant ou en modifiant la fréquence des séances, qui étaient jusqu'ici mensuelles.

Il conclut en affirmant que la commission demeurera, sous une forme ou sous une autre, un élément important du dispositif de suivi du projet.

Le Président remercie Monsieur Prétet pour les informations et les réponses apportées. Il annonce ensuite le passage au vote.

Il invite celles et ceux qui acceptent la demande de crédit d'engagement d'ouvrage de CHF 20'864'500 pour la construction d'une nouvelle école, ainsi que le crédit d'étude de CHF 100'000 pour la transformation de l'école primaire actuelle, conformément à l'arrêté présenté, à se manifester en levant leur carte verte.

Constatant l'absence d'opposition et d'abstention, il déclare que la demande de crédit d'engagement d'ouvrage de CHF 20'864'500 pour la construction d'une nouvelle école, ainsi que le crédit d'étude de CHF 100'000 pour la transformation de l'école primaire actuelle, est approuvée à l'unanimité.

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

La demande de crédit d'engagement de CHF 20'964'500 constituée d'un crédit d'ouvrage de CHF 20'864'500 - Agrandissement du cercle scolaire de Grolley-Ponthaux - Construction d'une école et d'une salle de gymnastique polyvalente et d'un crédit d'étude de CHF 100'000 - Ecole primaire actuelle - transformations est acceptée à l'unanimité.

4. Postulat PO02_2025-2026 de J.-J. Collaud, O. Rossy, P. Blanc et N. Buchs demandant une structure rappelant l'existence des quatre anciennes communes formant actuellement la Commune de Grolley-Ponthaux

Le Président annonce qu'il donne la parole à Monsieur Jean-Jacques Collaud, représentant des auteurs du postulat, pour la présentation de celui-ci.

Intervention – M. Jean-Jacques Collaud

M. Collaud rappelle brièvement l'objet du postulat. Il expose que la commune actuelle de Grolley-Ponthaux est issue de la fusion de quatre anciennes communes : Nierlet-les-Bois, qui a fusionné avec Ponthaux en 1981, Corsallettes, qui a fusionné avec Grolley en 2000, ainsi que Ponthaux et Grolley, dont la fusion est entrée en vigueur en 2025.

Il souligne l'importance de ne pas oublier ces anciennes communes, leurs armoiries, leurs noms et les dates de fusion. C'est dans ce but que, avec Nicolas Buchs, Olivier Rossy et Patrick Blanc, ils proposent

la réalisation d'une structure simple et artisanale, sans ambition coûteuse ni artistique particulière, destinée à marquer l'existence de ces communes afin qu'elles ne tombent pas dans l'oubli.

Il se réjouit que le Conseil communal se soit déclaré favorable au postulat et le remercie pour sa proposition d'installer cette structure ou plaque commémorative dans le nouveau cercle scolaire, qu'il qualifie d'endroit idéal. Il salue également l'idée d'organiser un concours, non rémunéré, ouvert aux membres du Conseil général, voire à des personnes extérieures.

Au nom des quatre postulants, il invite le Conseil général à soutenir ce postulat et remercie l'assemblée de son attention.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

Intervention – M. David Buchs

M. Buchs indique que le Conseil communal soutient la démarche visant à réaliser une structure commémorative. Comme cela a été relevé, il accueille favorablement l'idée de l'intégrer dans le cadre du nouveau projet scolaire, qu'il considère comme un emplacement particulièrement approprié.

Il ajoute qu'il se réjouit de découvrir les propositions qui seront soumises et d'apprécier les talents ainsi que les créations qui pourront émerger dans le cadre de cette démarche.

La parole est passée aux Groupes :

Groupe Grolley pour tous et toutes – Mme Liliane Minder

Mme Minder prend la parole et indique que le groupe Grolley pour tous et toutes soutient le postulat visant à élaborer une structure commémorative des quatre anciennes communes.

Elle estime pertinent que les quatre anciennes armoiries y figurent et remercie l'assemblée.

Groupe Ponthaux - M. Fabien Marchon

Le groupe Ponthaux soutient le postulat ainsi que l'emplacement proposé par le Conseil communal.

Groupe Ensemble pour Grolley - M. Roland Gisler

M. Gisler prend la parole au nom du groupe « Ensemble pour Grolley ». Il indique que le groupe a analysé le postulat et précise que la grande majorité de ses membres n'y est pas favorable. Il craint qu'un tel projet n'engendre une charge de travail importante pour l'administration, notamment pour l'organisation d'un concours d'idées, la sélection du projet et le choix d'un artiste chargé de sa réalisation, alors même que l'administration doit déjà faire face à d'autres tâches conséquentes.

Il estime par ailleurs qu'il est peu probable qu'une telle structure apporte une réelle plus-value à la population des quatre anciens villages. Selon lui, les fusions ont été voulues par la population et il convient désormais d'aller de l'avant en concentrant les efforts sur la cohésion plutôt que de se tourner vers le passé.

Il rappelle enfin que les quatre villages existent toujours et conservent leur nom, bien qu'ils ne constituent plus des communes distinctes.

Groupe Pro Grolley - M. Jean-Jacques Collaud : Pas de commentaire supplémentaire

Le Président demande si un membre du Conseil général souhaite encore s'exprimer ou poser une question.

Aucune intervention supplémentaire n'étant formulée, il annonce le passage au vote.

Il invite celles et ceux qui soutiennent le postulat à lever leur carte verte. Il procède ensuite à la contre-épreuve, puis demande s'il y a des abstentions.

Acceptent	32	Refusent	5	S'abstiennent	2
-----------	----	----------	---	---------------	---

Le postulat PO02_2025-2026 de J.-J. Collaud, O. Rossy, P. Blanc et N. Buchs demandant une structure rappelant l'existence des quatre anciennes communes formant actuellement la Commune de Grolley-Ponthaux est accepté à la majorité, avec 32 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

5. Divers

Le Président annonce que l'assemblée arrive au dernier point de l'ordre du jour, soit les divers.

Avant de donner la parole aux membres, il souhaite prendre quelques instants pour exprimer sa gratitude. Il remercie chaleureusement ses collègues du bureau pour leur soutien tout au long de l'année, ainsi que les membres du Conseil général pour leur participation active et leur engagement.

Il adresse également ses remerciements au Conseil communal pour le travail accompli, de même qu'à l'ensemble du personnel de l'administration et des services extérieurs qui contribuent quotidiennement au bon fonctionnement de la commune.

Enfin, il formule un message particulier à l'attention des membres présents qui ne se représentent pas pour la prochaine législature, les remerciant pour leur engagement et leur dévouement au cours des cinq dernières années :

- Monsieur François-Michaël Bovet
- Madame Karine Broillet
- Monsieur Claude-François Brülhart
- Monsieur Jean-Jacques Collaud
- Madame Marlyse Corminboeuf
- Madame Magdalena Dafflon
- Monsieur Christian Ducotterd
- Monsieur Alain Genilloud
- Monsieur Roland Gisler
- Monsieur Jean-Marc Jaquet
- Monsieur Romain Kolly
- Madame Corinne Mayer

Il leur adresse ses remerciements.

Le Président adresse encore un remerciement tout particulier à celles et ceux qui ont contribué à la mise sur pied de cette toute première législature du Conseil général. Il évoque notamment le travail de rédaction du règlement du Conseil général (RCGG) ainsi que l'organisation des premières séances, soulignant qu'il s'agissait d'un défi important qui a été relevé avec succès.

Il relève que, grâce à l'engagement de chacun, de beaux projets ont pu voir le jour pour la commune. Il ajoute que le Conseil général de la prochaine législature devra sans doute procéder à des choix parfois drastiques afin de maîtriser les investissements à venir, mais se dit convaincu que les décisions prises collectivement vont dans le bon sens pour l'avenir de Grolley-Ponthaux. Il conclut en indiquant qu'il en a terminé avec ses remerciements.

Le Président passe la parole à M. Christophe Domon qui souhaite s'exprimer pour le Groupe Ponthaux.

Intervention – M. Christophe Domon

S'adressant au Président, au Syndic ainsi qu'aux membres du Conseil, il indique que le groupe Ponthaux prend acte du fait que la séance du Conseil général s'est tenue à Grolley pour des raisons d'économie. Il précise que le groupe comprend qu'une dépense de plus de CHF 1'200 toutes les deux séances pour la location de micros et l'enregistrement ne soit ni souhaitable ni acceptable.

Il ajoute toutefois que, si une solution moins onéreuse et plus durable pouvait être envisagée — par exemple en adaptant l'installation existante, jugée vétuste, à Ponthaux — le groupe en serait reconnaissant, notamment au regard des citoyens qu'il représente. Il conclut en remerciant l'assemblée.

Intervention – M. Valentin Sapin

Monsieur Sapin répond à l'intervention. Il indique que la remarque est entendue et précise que le Conseil communal est conscient qu'un tournus entre les deux sites serait souhaitable. Il explique toutefois que le choix d'organiser davantage de séances dans la salle actuelle repose sur des considérations à la fois financières et logistiques.

Il relève que l'installation sonore de la salle communale de Ponthaux n'est pas optimale en l'état, ce qui justifie le recours à l'autre site. Il ajoute qu'une offre a été sollicitée pour le remplacement de la sonorisation et que le montant avoisine les CHF 20'000, ce qui représente une dépense conséquente.

Il souligne que le Conseil communal demeure attentif aux dépenses et indique que la question pourra être réexaminée ultérieurement, notamment dans le cadre d'un prochain budget, afin d'envisager une solution adaptée.

Le Président remercie M. Sapin pour les précisions apportées. Il ouvre ensuite la discussion relative aux divers et demande si un membre du Conseil général ou du Conseil communal souhaite prendre la parole.

Intervention – M. Christophe Prétet

M. le Syndic indique que le Conseil communal n'a pas d'informations particulières à transmettre dans le cadre des divers, mais souhaite profiter de cette dernière séance de la législature pour adresser quelques remerciements.

Il relève que la législature 2021-2026 a été particulièrement riche, marquée notamment par l'introduction du Conseil général, la fusion des communes et le projet d'école. Il souligne qu'au-delà des aspects matériels, cette période a été source d'émotions, de satisfactions, parfois aussi de désillusions, inhérentes à l'engagement politique. Il rappelle que d'autres projets ont été réalisés ou sont en cours, et que plusieurs restent encore à venir.

Il remercie les membres du Conseil général pour leur engagement en faveur de la commune et, à travers eux, l'ensemble des personnes siégeant dans les commissions, indispensables au bon fonctionnement communal.

Il exprime également sa reconnaissance envers les employés communaux chargés de l'entretien et de la maintenance des infrastructures, qu'il s'agisse des bâtiments, des routes ou du réseau de canalisations.

Il adresse des remerciements particuliers au personnel de l'administration communale pour ses compétences et son soutien constant au Conseil communal, mentionnant notamment la secrétaire communale, Priska, qui célèbre en 2026 ses 15 années de service, et lui adresse ses félicitations et remerciements.

Il conclut en remerciant ses collègues du Conseil communal pour la bonne entente et la collégialité qui ont marqué leurs travaux durant la législature.

Le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si une autre personne souhaite encore prendre la parole. Aucune nouvelle intervention n'étant annoncée, il indique clore sa dernière séance par quelques mots.

Il relève que l'année 2025 aura été particulière à bien des égards, marquée par la fusion, l'harmonisation et la découverte. Il compare la fusion de deux communes à un mariage, soulignant qu'il faut apprendre à partager, à s'écouter et à faire des compromis, notamment lorsqu'il est question du budget.

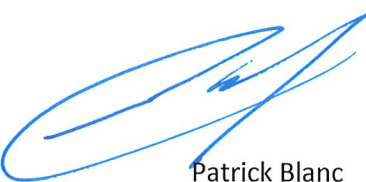
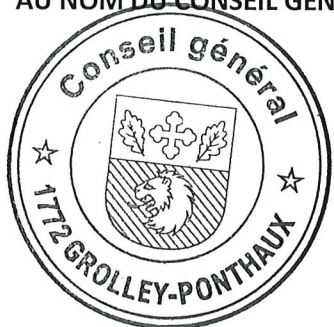
Il observe avec humour qu'après cinq séances du Conseil général, personne n'a encore demandé le divorce, signe que l'union tient bon. Il estime que cette première année de Grolley-Ponthaux a démontré que lorsque les débats sont menés avec conviction, les décisions prises avec responsabilité et parfois avec le cœur, la commune ne se contente pas de fonctionner, mais progresse. Il ajoute que, pour une première année de « mariage », le bilan est plutôt positif.

Il remercie encore l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée durant l'année écoulée, souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée et invite l'ensemble des personnes présentes, y compris le public, à partager le verre de l'amitié.

Il déclare ensuite l'assemblée close. La séance est levée à 20h35.

Grolley, le 12.02.2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :  Patrick Blanc		La Secrétaire :  Anne-Françoise Renevey
--	---	---